

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE DOMONT  
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/034

**DECISION DU MAIRE**  
**DEVIS DE PRESTATION MUSICALE**  
**DANS LE CADRE DES « INSTANTS BISTROTS »**

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le devis proposé par l'association l'Odyssee Musicale sise 83 rue de Paris- 92190 Meudon pour la prestation musicale du duo Alex et Jules dans le cadre des « Instants Bistrots » organisés par la commune de Saint-Prix le dimanche 02 avril 2023, d'un montant de 700,00 € TTC.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer le devis de l'association l'Odyssee Musicale sise 83 rue de Paris- 92190 Meudon pour la prestation musicale du duo Alex et Jules dans le cadre des « Instants Bistrots » organisés par la commune de Saint-Prix le dimanche 02 avril 2023, d'un montant de 700,00 € TTC.

**Article 2** : Le montant de la dépense sera imputé sur le budget principal de la commune, à l'article 6232.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Fait à Saint-Prix, le 31/03/2023

Le Maire,  
  
Céline VILLECOURT

